

Ethical Coffee va faire recours

Ivan Radja

CAFÉ Ethical Coffee Company entend s'opposer à la décision du Tribunal cantonal vaudois d'interdire la vente de ses capsules chez Media Markt, à la demande de Nespresso.

Ivan Radja
ivan.radja@edipresse.ch

«Ça marchait pourtant bien», déplorait hier Jean-Paul Gaillard, directeur d'Ethical Coffee Company (ECC). Mises en vente depuis mardi dans les 21 points de vente Media Markt et Saturn, ses dosettes biodégradables et bon marché partaient comme des petits pains. «Plus de 50 000 en trois jours rien que pour le Media Markt de Zurich. Cela confirme qu'il y a une réelle demande pour notre produit. C'est bien ce qui gêne Nespresso.»

De fait, Nespresso a saisi vendredi le Tribunal cantonal vaudois. Lequel, en début de soirée, a prononcé des mesures superprovisionnelles afin d'interdire avec effet immédiat la vente des capsules de café. Dès hier matin, elles avaient disparu des rayons, près des machines à café Nespresso, dont Media Markt est un gros revendeur. «C'est dommage», commentait hier le porte-parole de la chaîne Sacha Wigdorovits, car nous tenons à offrir aux clients la possibilité d'acheter des dosettes en même temps que la machine. Or comme les capsules Nespresso ne se trouvent qu'en ligne ou dans les boutiques Nespresso, nous avons opté pour Ethical Coffee.»

La chaîne ne renonce pas

La chaîne avait pris ses précautions et consulté les services juridiques internes pour s'assurer de la légalité de la démarche. «Après cette décision du Tribunal cantonal vaudois, nous sommes toujours sûrs de notre bon droit et allons mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire sur le plan juridique pour contrer cette décision.» Media Markt compte en effet commercialiser les dosettes ECC dans tous ses points de vente à l'étranger.

Du côté d'Ethical Coffee, Jean-Paul Gaillard monte au front confiant: «C'est l'affaire de quelques semaines. Nous allons faire recours, et bientôt les capsules ECC seront à nouveau sur les rayons de Media Markt. C'est une réplique de ce qui s'est passé avec Denner.» Le distributeur, qui commercialise des dosettes à bas prix de la société grisonne Alice Allison, compatibles avec les machines Nespresso, a déjà dû les retirer deux fois des rayons, suite au recours fait au Tribunal fédéral par Nespresso, avant de pouvoir à nouveau les mettre en vente grâce à une décision du tribunal de commerce du canton de Saint-Gall. Les dosettes ECC marchent très bien en France, où elles sont commercialisées dans les 9600 points de vente du groupe Casino. «Nous sommes aussi en tractations avec des partenaires dans la péninsule Ibérique, les pays scandinaves, la Hollande, l'Allemagne», précise Jean-Paul Gaillard. L'attrait pour notre produit repose sur des motifs différents, selon les cultures. Au nord, ses qualités biodégradables séduisent, tandis que les Italiens sont conquis par la qualité du café.» ECC compte 145 employés. «Notre cash-flow est positif, et nous avons des actionnaires aux poches très profondes», ajoute Jean-Paul Gaillard. Nous ne sommes pas démunis.»

Le patron d'ECC regrette l'attitude de Nespresso, dont il fut par ailleurs le directeur. «Ils prennent le consommateur suisse en otage, en l'empêchant d'opérer son choix librement entre plusieurs capsules différentes.» Mais, paradoxalement, la guerre menée par Nespresso lui fait une publicité inespérée: «Et gratuitement! En France, Nespresso a rendu notre produit célèbre. Je leur renouvelle mes remerciements.»

Plainte contre Coop

Jean-Paul Gaillard a d'autres comptes à régler, avec Coop. Mercredi à Zurich, il compte annoncer son intention de porter plainte contre le distributeur, qui aurait «renoncé au dernier moment à signer le contrat pour commercialiser les dosettes, suite à des pressions de Nestlé et Nespresso.»

Une accusation que dément formellement la Coop: «Le rendement total de l'offre de M. Gaillard n'était pas convaincant pour Coop, qui cherche des concepts plus forts», explique la porte-parole Sabine Vulic. S'agissant des pressions supposées de Nestlé, la Coop juge «cette allégation sans fondement, ajoute-t-elle. Elle est aussi fausse que la déclaration de M. Gaillard selon laquelle il y aurait déjà eu un contrat avec la Coop.»